

Voici ce que dit la motion n° 27A:

e) une liste des mesures prises par l'employeur conformément à l'article 4 de la présente loi.

Dans son rapport, l'employeur va devoir expliquer ce qu'il a fait pour remplir les obligations que lui impose l'article 4. Le passage essentiel de l'article 4 dit que l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

... détermination et suppression de ses règles et usages en matière d'emploi, non d'autre part autorisés par une règle de droit, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés.

Les employeurs vont devoir expliquer dans leur rapport ce qu'ils ont fait pour déterminer et supprimer leurs règles et usages, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés. D'après le paragraphe 4b), l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

b) instauration d'usages et de règles positifs et prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation...

D'après cette modification, l'employeur devra expliquer quels usages et règles positifs ont été instaurés pour s'assurer que le nombre de membres des groupes désignés soit au moins proportionnel à leur représentation.

La motion n° 27A vise, je le répète, à obliger l'employeur, dans le cadre de ce projet de loi, à énumérer les initiatives qu'il a prises conformément aux obligations que lui impose l'article 4.

Je dois dire que je trouve cela très étrange; je respecte le secrétaire parlementaire, mais le gouvernement prétend que c'est un projet de loi très important, et le ministre n'est à la Chambre qu'au début de la séance tous les jours. Normalement, le ministre est là pour piloter le projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, à l'ordre! Je profite de l'occasion pour rappeler au député qu'il n'est pas permis de signaler l'absence ou la présence de députés.

M. Allmand: J'accepte la décision du président sans mentionner si la ministre est présente ou non. Je sais que ce projet de loi doit l'embarrasser. La connaissant, je sais aussi qu'elle voudrait une mesure plus efficace. Cela fait des années que je l'écoute parler de ces questions et je sais qu'elle s'est toujours prononcée pour l'équité en matière d'emploi, pour l'action positive et c'est pourquoi je pense que ce projet de loi l'embarasse un peu et qu'elle se cache quelque part.

J'espère que le secrétaire parlementaire et les ministériels qui sont présents, le ministre de la Justice (M. Crosbie), un homme dévoué à la justice, un homme équitable qui suit le débat et, derrière lui, la ministre de l'Immigration, deux personnes progressistes et justes, écoutent ce que je dis. Je suis sûr qu'avant la fin du débat, ils téléphoneront à la ministre pour lui dire qu'il faut apporter de nouveaux amendements à ce projet de loi afin qu'il puisse vraiment aider les autochtones, les minorités visibles, les femmes et les handicapés. Tels sont les groupes que cette mesure doit aider, mais elle ne les aidera pas à moins que l'on apporte les modifications voulues pour la

Équité en matière d'emploi

rendre plus efficace et que l'on accepte au moins les amendements proposés.

Le président suppléant (M. Charest): Poursuivons le débat.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en ce qui concerne les trois motions proposées par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), tous ces amendements visent à améliorer le projet de loi en nous donnant des définitions. Normalement, les ministériels devraient être d'accord. Malheureusement, certaines de ces modifications ont déjà été proposées au comité. Même si les membres du comité ont dit que certains de ces amendements étaient valables, le comité n'a pas voulu les entériner à ce moment-là. Les amendements que nous avons proposés au cours des trois derniers jours et ceux que nous discutons aujourd'hui ont pour but d'améliorer le projet de loi. Ces trois amendements types peuvent améliorer grandement les détails du projet.

● (1600)

Si les ministériels peuvent se vanter de tirer leur force de leur incapacité à penser par eux-mêmes, alors on peut dire que les conservateurs sont invincibles. Il est dommage qu'aucun ministériel n'ait envie de prendre la parole pour expliquer ses raisons de repousser ces amendements qui ont pour but d'améliorer le projet de loi. Je pourrais expliquer à ceux qui pourraient être à l'écoute que si les boisiéristes résistent autant, c'est qu'il y a si peu de députés ministériels ici en ce moment. Il serait même exagéré de parler de quarteron à leur sujet. De toute façon, ils votent à l'unisson et n'éprouvent aucune curiosité à l'égard de la valeur des amendements. Aucune envie d'examiner ce qui est proposé.

L'amendement viserait non seulement les avancements, mais les formations, les mutations, les rétrogradations et les cessations de fonctions. Il est bien évident que cela améliorerait le projet de loi. Mais le gouvernement ne semble désireux de recevoir de suggestions de personne, parce qu'il se croit obligé de s'en tenir à ce qu'il a rédigé puisque ce ne peut être que parfait. Admettre que des améliorations soient possibles, ce serait reconnaître qu'il n'est pas tout à fait omniscient. Mais tout le monde sait bien que le gouvernement n'est pas omniscient et qu'il n'a pas de raison de se prétendre tel.

Il est malheureux qu'il ne soit pas disposé à écouter et à envisager sérieusement ces amendements. Le gouvernement avait dit qu'il serait ouvert à la consultation et au dialogue. Toutefois, il n'y a pas de réaction au dialogue ni de consultation, car la plupart des propositions que nous avons faites viennent des groupes visés. Peu importe que nous ayons exposé les opinions du COPOH, mouvement des associations provinciales de handicapés, d'organisations féministes et des autochtones, le gouvernement est déjà persuadé de détenir la vérité. C'est un gouvernement autocratique. Il est paternaliste et, peut-on dire, impitoyable. Il ne veut pas écouter en dépit de toutes les promesses de changement qu'il a faites. Il ne réagit absolument pas aux propositions formulées dans ces motions.